

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OFI INVEST AGGREGATE EURO

PART I - ISIN : FRO012217958

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE



Objectifs et politique d'investissement :

- **Classification de l'OPCVM :**
 - **Description des objectifs et de la politique d'investissement :**
 - Le FCP a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate (coupons nets réinvestis).
 - La gestion « Aggregate » (agrégée) est une gestion obligataire qui tire parti de deux moteurs de performances : les obligations d'Etat ou assimilés et les obligations privées (ou « corporate »).
 - Les gérants transcrivent leurs vues de marché en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.
 - Le processus de gestion se fondera sur une analyse crédit des émetteurs, suivie d'une étude de la structure du titre et d'une étude comparative de la modélisation et du prix de revient du titre. Enfin, une analyse juridique du support sera réalisée.
 - **Caractéristiques essentielles :**
 - La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.
 - Le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques. Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou privé.
 - Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.
 - Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.
 - Par ailleurs le portefeuille du FCP pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.
- **Indicateur de référence :**
 - L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate (cours de clôture, coupons nets réinvestis). Le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate est un indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.
 - Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.
- **Modalités de souscription - rachat :**
 - L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts et le rachat en nombre de parts, chaque jour de Bourse, auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30 le jour ouvré précédant le calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
 - La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi (ainsi, la valeur liquidative est calculée les jours fériés qui sont un vendredi, à condition que la Bourse soit ouverte à Paris).
 - Cette classe de parts capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.
- **Autres informations :**
 - Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
 - La performance du FCP résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
 - **Recommandation :** la durée de placement recommandée est de cinq ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible			A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

- **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :**
 - Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés des actions et de taux.
 - Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
 - Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que le FCP est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).
- **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie :** le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés :** l'utilisation de ces instruments expose le FCP à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com



Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

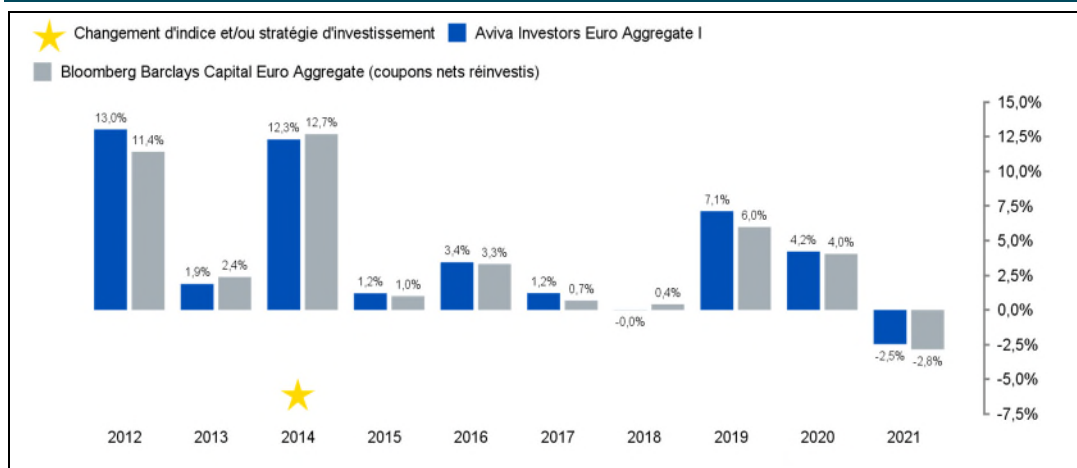
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 19/06/1973.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance

Au 30/11/2014 : l'indicateur de référence a été modifié, auparavant JPM EMU.

Au 03/10/2022 : le FCP, anciennement Aviva Investors Euro Aggregate, a changé de dénomination.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
contact.juridique.am@ofi-invest.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 octobre 2022.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris

